

Pas de Première Messe pour un jeune prêtre dans le diocèse de Paderborn (Allemagne)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 2 août 2019



Paderborn est situé en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne), entre Dortmund et Hanovre. Un des jeunes prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ordonné le 29 juin souhaitait célébrer une première messe dans son diocèse d'origine en la Busdorfkirche St. Petrus und St. Andreas et avait alors pris contact avec un prêtre du diocèse. L'information remontant à l'évêché, Mgr Becker, archevêque de Paderborn, a répondu par courrier que les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre ne pouvaient pas célébrer de messes dans le diocèse.

Devant l'émoi provoqué par cette interdiction formelle, le diocèse a dû préciser par communiqué qu'il n'y avait pas d'interdiction générale de célébrer pour les prêtres de la Fraternité Saint-Pierre mais que les messes dans la forme extraordinaire ne sont célébrées que par des prêtres du diocèse dans les lieux d'application du Motu Proprio du diocèse de Paderborn.

Nos lecteurs verront que les blocages existent également en dehors de France même pour des messes ponctuelles !

[Kath.net](#)